

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Laval**

Québec 

**Suivi annuel des résultats Lavallois
prévus à l'Entente Canada-Québec concernant
Vers un chez-soi 2019-2024**

(Communauté désignée CD-CCI pour la région de Laval)

2022-2023

Dans le but de réduire l'itinérance, les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu d'une entente concernant la mise en œuvre du programme Vers un chez-soi (VCS). Le programme finance des activités qui contribuent aux objectifs du programme tout en reflétant les réalités locales, les besoins et les possibilités communautaires.

En lien avec le programme VCS, le Centre intégré de services de santé et de services sociaux (CISSS) de Laval est mandaté pour produire le Plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) dans l'optique de prévenir et réduire l'itinérance dans la région. Le travail est le fruit de la collaboration du CISSS de Laval avec le Réseau des organismes et intervenants en itinérance (ROIIL) de la région.

Notre Plan d'action régional concerté en itinérance (PARCI) identifie les résultats que nous utiliserons pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Ceci, en fournissant des détails sur les principaux travaux en itinérance pour permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par cette situation dans la région. De ce fait, ce plan nous aiguille pour mieux répondre, de façon concertée, aux besoins actuels et à venir en itinérance.

Suivi des résultats :

Résultats communautaires :

1^{er} résultat 2022-2023 : réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

L'ouverture des lits d'urgence au Refuge de Laval a bonifié l'offre de services permettant aux personnes en situation d'itinérance de trouver un abri dans un contexte d'urgence à Laval.

Devant la demande importante, l'hébergement le Refuge a augmenté le nombre de lits de 23 à 28, entre 2022 et 2023.

Alors que le résultat du PARCI, concernant la réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique, cible une diminution du nombre de fréquentations d'hébergement d'urgence à 50 %, les données de 2022-2023 démontrent une hausse de 10 % comparativement à 2021-2022.

Quant à l'indicateur relatif au nombre de personnes quittant le centre hospitalier sans adresse, la cible n'est malheureusement pas atteinte en raison de l'augmentation du nombre de personnes en situation d'itinérance d'environ 16% pour les urgences et l'hospitalisation comparativement à 2021-2022.

Il est à préciser que ces augmentations ne témoignent pas d'une défaillance de services auprès de cette clientèle, alors que les services sont de plus en plus développés, mais illustrent plutôt la problématique exacerbée de l'itinérance liée à différents facteurs, dont la grande difficulté d'accès à un logement abordable.

**Les données citées ci-haut peuvent être sujettes à de légères variations.

2^e résultat 2022-2023 : une augmentation du nombre de personnes suivies ayant fait l'objet d'un placement en logement par les intervenants du projet de stabilité résidentielle avec accompagnement (SRA).

Les individus suivis dans le programme SRA, visant à prévenir et à réduire l'itinérance en accompagnant les personnes dans leurs démarches d'intégration et de stabilisation en logement, ont bénéficié d'un accompagnement sur une année. Plusieurs maintiennent un contact avec leurs intervenants au-delà de l'année de participation considérant, entre autres, l'enjeu important d'avoir accès à un logement abordable. Les intervenants du programme SRA ont une charge de travail complète et la majorité des personnes utilisent ce programme pour la période disponible. En l'absence de nouveaux financements pour augmenter le nombre d'intervenants et créer ainsi de nouvelles charges de cas, il n'est pas possible d'atteindre la cible d'augmentation des suivis.

3e résultat 2022-2023 : amélioration de l'accès aux services de santé et de services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.

Le résultat attendu sur l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les personnes itinérantes a atteint la cible de 100%. Le Refuge a une offre diversifiée en place que ce soit au niveau de la dépendance, santé mentale et santé publique et chacun des usagers reçoit une offre de service selon son niveau d'adhésion et en conformité à son autodétermination.

Accès du public au suivi des résultats régionaux annuels :

Les résultats communautaires sont disponibles sur le site suivant : <https://www.lavalensante.com>

Détails du 1^{er} résultat:

Le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.

Définition utilisée pour la région de Laval de l'itinérance chronique:

La définition de l'itinérance chronique dans la région de Laval réfère à l'occupation des personnes distinctes d'un lit d'hébergement d'urgence au Refuge. Cette clientèle est très majoritairement en itinérance visible et dans un contexte chronique.

* Il est à noter que cette définition n'est pas exhaustive pour mesurer l'itinérance, mais elle se veut un indicateur éclairant pour la région de Laval.

La personne en situation d'itinérance qui demande un hébergement d'urgence au Refuge n'a pas été questionnée toutefois sur le nombre de jours passés en situation d'itinérance (2022-2023).

Comme indiqué précédemment, la région de Laval n'utilisait pas une définition spécifique de l'itinérance chronique.

Les mesures concernent l'hébergement d'urgence au Refuge et se détaillent comme suit :

- Le nombre de personnes différentes qui fréquentent les hébergements d'urgence au cours d'une année;
- Le nombre de personnes quittant le centre hospitalier sans adresse.

Outils utilisés pour calculer l'itinérance chronique :

- Outil de collecte Excel;
- Autre outil source de données: le Refuge fait une compilation régulière des données qui se fait via le logiciel "gorendezvous";
- La fréquence des mises à jour est selon le besoin et la demande.

Déclinaison de l'indicateur quant au 1^{er} résultat :

Les données collectées par des sous-groupes renferment l'information sur le sexe et le nombre de personnes par groupe d'âge.

Pour 2022-2023, l'indicateur se décline comme suit : 207 hommes, 86 femmes et 4 enfants. De plus, la fréquentation au Refuge se répartit comme suit :

- 2% des mineurs;
- 10% âgées entre 18 et 25 ans;
- 20 % âgées entre 26 et 35 ans;
- 26% âgées entre 36 et 45 ans;
- 17 % âgées entre 46 et 55 ans;
- 18 % âgées entre 56 et 65 ans;
- 6% âgées de 66 ans et plus.

Résultat : Réduction du nombre de personnes en situation d'itinérance chronique au sein de la communauté au cours de l'année.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
Indicateurs	2022 - 2023	2023-2024	Cible*
1- Le nombre de personnes différentes qui fréquentent les hébergements d'urgence au cours d'une année.	297 personnes.		Baisse de 50 %.
2- Le nombre de personnes quittant le CH sans adresse (hôpital Cité-de-la-Santé).	Environ 90 personnes hospitalisées et 1 910 personnes ayant consulté l'urgence.		

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

Autres résultats régionaux supplémentaires visés par la communauté en matière de prévention et de réduction de l'itinérance

1. Une augmentation du nombre de personnes suivies ayant fait l'objet d'un placement en logement par les intervenants du projet SRA.
2. Amélioration de l'accès aux services de santé et de services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.

Les indicateurs retenus pour faire le suivi de ce résultat sont les suivants :

- Charge de cas des intervenants du projet SRA;
- Durée des suivis après le placement en logement;
- Nombre de personnes rencontrées par des intervenants en contexte du Refuge.

Il est à préciser que les deux premiers indicateurs ne nous amènent malheureusement pas à mesurer de façon éclairante la réduction de l'itinérance et les résultats ne peuvent être quantifiés de manière précise. La charge de cas de ces intervenants étant complète et peu variable dans le temps, l'enjeu se situe davantage quant à l'accessibilité à un logement abordable. Dans ce contexte, de nouveaux résultats ont été identifiés pour nos résultats communautaires pour 2023-2024¹.

Outils utilisés et la fréquence des mises à jour :

- Outil de collecte Excel;
- Autre outil source de données : outil maison;
- La fréquence des mises à jour : selon le besoin et la demande.

Résultat : Une augmentation du nombre de personnes suivies ayant fait l'objet d'un placement en logement par les intervenants du projet SRA.			
Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).			
Indicateurs	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible* (définie pour la période visée par le PARCI)
1-Charge de cas des intervenants du projet SRA.	En moyenne, 15 usagers par intervenant.		Augmentation du nombre de personnes dans la charge de cas.
2-Durée des suivis après le placement en logement.	Les données pour les suivis de 2 ans ne sont pas disponibles.		80 % des personnes auront bénéficié d'un suivi de 2 ans (maintien du suivi actif la 1 ^{re} année).

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

¹www.lavalensante.com. CISSS-LVL Précisions PARCI août 2023.

Résultat : Amélioration de l'accès aux services sociaux aux personnes en situation d'itinérance.

Veuillez indiquer le résultat pour 2022-2023 (colonne de gauche) ainsi que la cible communautaire retenue dans le PARCI (colonne de droite).

Indicateurs	2022 - 2023	2023 - 2024	Cible* (définie pour la période visée par le PARCI)
Nombre de personnes rencontrées par des intervenants en contexte du Refuge.	293 adultes (4 enfants). 100% des adultes ont reçu une offre d'accompagnement.		100 % des utilisateurs du Refuge d'urgence reçoivent une offre d'accompagnement vers les services de santé et de services sociaux.

*La cible est définie pour la période visée par le PARCI.